

## COMMUNIQUE AUX PRODUCTEURS DE COURTS METRAGES

Paris, le 19 février 2018

### Une accréditation MIFA 2018 à tarif préférentiel pour les producteurs français de courts métrages !

Pour la troisième année consécutive, l'AFCA et le MIFA (Marché international du film d'animation) s'associent pour proposer un **tarif préférentiel d'un montant de 248€ TTC aux producteurs de courts métrages français afin d'accéder au marché** lors de la prochaine édition du Festival international du film d'animation d'Annecy qui se déroulera du 11 au 16 juin 2018,



Ce tarif s'inscrit dans le projet « FRANCE IN SHORTS » visant à accompagner les sociétés dans leur développement et leur faciliter l'accès au marché. Un stand de 18m<sup>2</sup> entièrement dédié à la production française de courts métrages sera de nouveau installé dans l'espace institutionnel du MIFA pour permettre aux producteurs d'organiser leur rendez-vous et de valoriser leur catalogue.

Ce tarif préférentiel est exclusivement réservé aux sociétés de production qui répondent aux critères cumulatifs suivants :

- avoir une production majoritaire du court métrage
- ne pas avoir produit de longs métrages de plus de 1,5 million € de budget l'année de la demande
- ne pas avoir produit de séries pour la télévision (hors web-séries et séries de programmes courts de type collection) l'année de la demande

Les sociétés ayant des projets de longs métrages, séries ou unitaires TV 26 minutes en développement sont éligibles à la condition que les critères précédents soient respectés.

Sur la base de ces critères, les sociétés de production éligibles ne pourront bénéficier de ce tarif préférentiel que trois années consécutives.

Enfin, les sociétés de production ayant un film en compétition dans la catégorie « courts métrages » en 2018, bénéficient automatiquement de ce tarif préférentiel. Elles n'ont pas pour obligation de répondre aux critères énoncés plus haut.

*NB : ce tarif préférentiel est limité à deux accréditations par société.*

L'AFCA est le contact privilégié de cette opération. Elle centralise les demandes des producteurs à travers un formulaire en ligne à remplir. Les sociétés de production ont jusqu'au 14 mai 2018 pour formuler leurs demandes !